



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

SECRETARIAT GENERAL

PARIS, LE 30 JUIL. 2010

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
BUREAU "POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DES RH" (DRH 2-D)
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par Sébastien BLANDIN et Martine LEBREC-LAGACHE
Téléphone : 01 53 44 28 64 / 01 53 44 28 66
Télécopie : 01 53 44 28 62
Mél : sebastien.blandin@finances.gouv.fr
martine.lebrec-lagache@finances.gouv.fr

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

OBJET : organisation d'un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur de système d'exploitation « expert réseaux ».

A l'issue du stage en cours à l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), mes services organiseront le mardi 23 novembre 2010, pour l'ensemble des directions, un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur de système d'exploitation « expert réseaux ».

I – Conditions d'accès

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires de catégorie A ou B ayant exercé des fonctions de programmeur, de pupitreur, de chef-programmeur ou d'analyste.

II – Dates et lieux des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le mardi 23 novembre 2010 en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera en région parisienne à compter du 31 janvier 2011.

III – Nature des épreuves

L'examen professionnel comporte deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission :

- *Epreuve écrite n°1 (durée 2 heures)* : composition sur un sujet relatif aux principes généraux du logiciel ;
- *Epreuve écrite n°2 à option de système (durée 4 heures)* : épreuve écrite permettant d'apprécier la connaissance du système d'exploitation choisi par le candidat ;
- *Epreuve orale d'admission (préparation 30 mn - durée 30 mn)* : entretien avec le jury.

IV – Inscription

La date de fin de saisie des préinscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, de demande (le cachet de la Poste faisant foi) ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur des concours des ministères économique et financier est fixée au **mardi 14 septembre 2010 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

La date de fin de confirmation des inscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers d'inscription au secteur des concours des ministères économique et financier est fixée au **mardi 28 septembre 2010 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

▪ **soit par voie de téléprocédure**

- ***Sur Internet à l'adresse suivante : www.economie.gouv.fr ou www.budget.gouv.fr*** – rubriques « Espaces ...Particuliers » - « Portail des concours et métiers des ministères économique et financier » « Inscriptions » - « Administration centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration Centrale » - « Inscription à un concours de l'Administration Centrale » ;
- ***Sur l'Intranet ministériel Alizé :*** onglet « Ressources humaines » rubriques « Recrutement / Parcours professionnel » - « progresser dans sa carrière : concours et métiers » - « le portail des concours et métiers des ministères économique et financier » - « Inscriptions » - « Administration Centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration Centrale » - « Inscription à un concours de l'Administration Centrale ».

La procédure se déroule en deux phases, une phase de préinscription qui attribue un numéro d'enregistrement communiqué au candidat par voie postale et une phase de confirmation de la préinscription à l'aide de ce numéro.

Au-delà de la date limite de préinscription, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date limite de clôture. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle confirmation, la dernière manifestation de volonté du candidat est considérée comme seule valable.

La confirmation de la préinscription à un examen est obligatoire. **En l'absence de confirmation dans les délais, la préinscription à l'examen sera réputée nulle et, de fait, supprimée de la sélection.**

▪ **soit par dossier papier**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du secteur Concours des ministères économique et financier - Secrétariat général - Direction des ressources humaines - Sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau « politique de l'emploi et développement des RH » (DRH 2-D) - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00.

Les demandes d'inscription doivent impérativement être établies sur les formulaires délivrés à cet effet par le secteur Concours des ministères économique et financier.

Tout dossier déposé après le mardi 28 septembre 2010 ne pourra être pris en considération.


Cette disposition s'applique également aux dossiers parvenant au secteur concours dans une enveloppe portant un cachet de la Poste postérieur au mardi 28 septembre 2010 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la Poste.

Aucun envoi interne par Télédocus ne sera accepté.

Enfin, je vous rappelle que l'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription à l'examen.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

L'Administrateur civil,
Chef du Bureau DRH 2-D


Fabrice THEVAUX